

Bienvenue à



[www.dieulefit-sante.org](http://www.dieulefit-sante.org)



**Dieulefit-Santé,  
tremplin  
de votre santé  
retrouvée...**



# Bienvenue

Vous êtes hospitalisé(e) à Dieulefit Santé, centre médical privé à but non lucratif, acteur de la Fédération des Établissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne (FEHAP). L'équipe médicale, l'ensemble du personnel et la Direction Générale vous souhaitent la bienvenue et sont à votre disposition pendant toute la durée de votre séjour.

Parce qu'une hospitalisation est un moment particulier, nous tenons tous à Dieulefit-Santé, à ce qu'elle se déroule dans les meilleures conditions possibles. De votre arrivée jusqu'à votre sortie, à chaque instant nous veillerons sur votre santé, votre sécurité et votre confort.

Ce livret d'accueil vous est destiné. Il a pour objet de vous présenter l'établissement, de faciliter vos démarches, votre séjour et l'accueil de vos visiteurs. Souhaitant vous offrir la meilleure qualité de soins et de services, les équipes médicales, soignantes, administratives, techniques et la Direction Générale restent attentives à vos remarques et suggestions.

Adeline Jurdith,  
Directeur de l'établissement

## SOM- MAIRE

- 4** NOTRE MISSION
- 5** AVANT VOTRE ARRIVÉE
- 6** VOTRE ADMISSION
- 8** VOTRE SÉJOUR
- 10** VOTRE VIE AU QUOTIDIEN
- 14** PLAN DE L'ÉTABLISSEMENT
- 18** SANTÉ ET SÉCURITÉ
- 20** DROITS ET OBLIGATIONS
- 22** CHARTE DU PATIENT
- 23** TARIFS

## BREF HISTORIQUE

L'association **DIEULEFIT SANTÉ** est née en **1999**, de la **fusion juridique** de 3 associations gérant séparément à Dieulefit :

- le centre de **cardiologie** Beauvallon, spécialisé en soins, rééducation et réadaptation cardiaque
- le centre de **pneumologie** Le Jas, spécialisé en soins, rééducation et réadaptation respiratoire
- le centre médical et climatique Bellevue, spécialisé dans les soins et la rééducation des pathologies respiratoires de l'enfant et de l'adolescent

En **2004**, fut prise la décision de **regrouper** sur le Domaine de Chamonix à Dieulefit l'ensemble des activités de ces 3 centres. Les travaux s'échelonnèrent sur 2 ans entre novembre **2005** et novembre **2007**.

Le **Centre de réadaptation cardio-respiratoire DIEULEFIT SANTÉ**, est ouvert depuis le 19 décembre **2007** et fut inauguré officiellement le 8 avril **2008** par le Directeur de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation et le Préfet de la Drôme.

## À SAVOIR

- Établissement de santé privé d'intérêt collectif, **ESPIC**, selon la loi du 21/07/2009.
- Adhérent de la FEHAP, fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne, et à l'URIOPSS, union régionale interfédérale des organismes privés sanitaires et sociaux à but non lucratif.

## ASSURER LA CONTINUITÉ DES SOINS ET DE LA RÉADAPTATION DE PATIENTS ATTEINTS DE PATHOLOGIES CARDIAQUES ET/OU PULMONAIRES

1

### Poursuivre la prise en charge médicalisée d'une maladie

- suite à une hospitalisation (chirurgie ou poussée aiguë)
- complication d'une maladie chronique

2

Permettre au patient de **retrouver la meilleure forme possible** afin qu'il puisse **se réinsérer dans la vie sociale, ou professionnelle**, notamment par la pratique régulière d'activités physiques adaptées sous contrôle médical

3

Éduquer le patient qui accepte d'acquérir une meilleure connaissance de sa maladie, des traitements proposés et des mesures d'hygiène de vie adaptées, afin d'**éviter une rechute et limiter l'évolution de son affection**

■ Le centre de réadaptation cardio-respiratoire DIEULEFIT SANTÉ est un établissement de santé géré par l'association **DIEULEFIT SANTÉ** régie par la loi du 1er juillet 1901.

■ Son Conseil d'Administration, qui assure la responsabilité de sa gestion globale, est composé de personnes physiques bénévoles, ainsi que de représentants de collectivités locales, de caisses d'assurance maladie et d'associations de patients. Il délègue l'essentiel de ses pouvoirs au directeur de l'établissement.

■ L'établissement est agréé pour dispenser des soins de suite et de réadaptation (SSR), spécialisés en réadaptation cardiaque et respiratoire.

■ Il est soumis à la procédure de certification délivrée par la Haute Autorité de Santé (HAS), et au contrôle budgétaire et technique de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

■ Notre politique qualité est de mettre en œuvre les règles de bonnes pratiques en vigueur en vue de maîtriser les risques hospitaliers et les risques associés aux soins, pour une prise en charge des patients qui soit sécurisée, efficiente et appropriée à leur projet de réadaptation individualisé.

## CAPACITÉ D'ACCUEIL

### 101 LITS EN HOSPITALISATION COMPLÈTE

*L'établissement propose également une prise en charge complémentaire en ambulatoire (hospitalisation à temps partiel)*

Aujourd'hui, demain, dans quelques jours, vous allez être hospitalisé. Afin que votre arrivée se déroule dans les meilleures conditions, le plus simple est de vous y préparer.

## ■ DANS VOS BAGAGES

- Afin de réaliser la rééducation dans de bonnes conditions y compris à l'extérieur et en balnéothérapie nous vous recommandons d'apporter des tenues vestimentaires adaptées (jogging, short, maillot de bain, chaussures de sport).
- Votre tenue de nuit et vos affaires de toilettes (serviettes de toilette, dentifrice, brosse à dent, savon etc...).
- Il est recommandé de n'amener aucun objet de valeur.

## ■ DOCUMENTS À FOURNIR

- votre carte d'identité (ou votre carte de séjour si vous êtes étranger),
- votre carte VITALE et votre attestation d'ouverture de droit,
- votre carte de complémentaire santé, de votre mutuelle ou de votre assurance, et votre attestation de prise en charge (chambre particulière, forfait hospitalier,...),
- ou votre attestation de bénéficiaires de la Couverture Maladie Universelle (CMU)
- éventuellement, votre carte de don d'organe et de tissu en vue de greffe
- votre moyen de paiement
- si vous n'avez pas de couverture sociale, prière d'en informer l'accueil lors de votre demande d'admission

## ■ VOS MÉDICAMENTS ET DISPOSITIFS MÉDICAUX

L'ensemble de votre traitement vous sera fourni par notre établissement. Cependant, par précaution, nous vous demandons d'apporter vos médicaments habituels pour 3 jours au minimum. Les soignants seront dépositaires de vos médicaments personnels qui vous seront rendus, sauf contre-indication médicale, à votre départ. En cas d'une ventilation assistée nous vous demandons d'apporter votre appareil personnel, et de prévenir votre prestataire de service.

## ■ MODALITÉS D'ADMISSION

- En règle générale, les admissions ont lieu du lundi au vendredi à partir de 11h00 et impérativement avant 15h30. Toutes les admissions de patients hospitalisés doivent s'effectuer sur le plan administratif au bureau des entrées à l'accueil de l'établissement situé au bâtiment 1.
- L'agent d'accueil vous remettra une série d'étiquettes qu'il vous faudra remettre au personnel soignant. Ces étiquettes d'identification permettent la gestion de votre dossier médical.
- Dès votre arrivée dans le service, une aide soignante vous aidera à vous installer dans la chambre prévue et disponible pour vous.

## ■ SÉCURITÉ / IDENTITÉ

Merci de nous aider à prendre soin de vous.

- La sécurité des soins nécessite votre identification précise (identitovigilance). Pour cela une photo sera réalisée à votre admission, et les soignants vous demanderont de décliner votre identité.
- Si vous le souhaitez, vous pouvez demander à l'entrée que votre présence ne soit pas divulguée.

## ■ LES FRAIS D'HOSPITALISATION

### • FRAIS DE SÉJOURS

Dieulefit Santé est un établissement privé à but non lucratif. Tous ses médecins sont salariés de l'établissement et ne pratiquent pas de dépassements d'honoraires.

- Si vous êtes assuré social, 80% des frais de séjours sont pris en charge par l'assurance maladie obligatoire; les 20% restants, que l'on appelle le ticket modérateur, sont à votre charge ou à celle de votre mutuelle le cas échéant.
- Si vous n'êtes pas assuré social ou pour tout cas particulier, les frais d'hospitalisation seront à régler à votre arrivée.

### Régime 100%

Les frais de séjour peuvent être pris en charge à 100% par l'assurance maladie obligatoire dans certaines situations. Il revient alors à votre médecin traitant désigné auprès de la sécurité sociale d'établir la demande d'exonération du ticket modérateur (communément appelée demande de 100%)

### • FORFAIT JOURNALIER

Aux frais de séjour, s'ajoute le forfait journalier qui est à votre charge ou à celle de votre mutuelle le cas échéant. Le forfait journalier est à régler même si vous bénéficiez du ticket modérateur («100%»)

### • PRESTATIONS HÔTELIÈRES

Certaines prestations hôtelières vous sont proposées voir tarif page 23.

LE BUREAU D'ACCUEIL VOUS EST OUVERT DU LUNDI AU VENDREDI : DE 8H30 À 18H

Téléphone du standard : 04 75 00 55 00  
Fax administratif : 04 75 46 96 51  
Fax médical : 04 75 00 55 08

Mail : [info@dieulefit-sante.org](mailto:info@dieulefit-sante.org)  
[www.dieulefit-sante.org](http://www.dieulefit-sante.org)

# l'équipe de professionnels

Votre prise en charge mobilise des compétences complémentaires. Pour faciliter l'identification de vos interlocuteurs, les professionnels portent des tenues avec un code couleur par métier et un badge indiquant le nom, prénom et métier de la personne. Dieulefit Santé participe à la formation des étudiants dans les métiers de la santé. Ainsi, si vous l'acceptez, ils peuvent participer à vos soins sous la responsabilité et le contrôle des professionnels titulaires.

## ■ LES MÉDECINS

Le **médecin spécialiste**, qui est à l'origine de votre prise en charge et qui suit tout votre parcours à Dieulefit Santé, est votre interlocuteur privilégié, on l'appelle aussi le Médecin responsable. Le médecin prescrit et coordonne les traitements appropriés à votre état de santé, vous informe et répond

à toutes vos questions. Il peut recevoir votre famille (Prendre RDV au secrétariat médical ou auprès du cadre de santé). Une continuité médicale est assurée 24h/24h dans l'établissement par un système d'astreinte.

*TENUE VESTIMENTAIRE : blouse blanche*

## ■ LE CADRE DE SANTÉ, LES SOIGNANTS

Le **cadre de santé** est le garant de l'organisation et de la qualité de la prise en charge et des soins. Les **Infirmiers et aides soignants** vous prodiguent les soins qui vous ont été prescrits. Une permanence est assurée 24h/24h.

*TENUE VESTIMENTAIRE :*

*Infirmier : Tunique blanche avec col Orange et Rose - pantalon blanc | Aide Soignante : Tunique blanche avec col Vert et Anis - pantalon blanc*

## ■ LES ÉQUIPES DE RÉÉDUCATION ET DE PRISE EN CHARGE PSYCHOLOGIQUE, DIÉTÉTIQUE ET SOCIALE

• Le **Directeur des soins** est responsable des **Kinésithérapeutes** et des **Professeurs d'Activité physique Adaptée**. Ces derniers mettent en œuvre votre programme de rééducation physique.

*TENUE VESTIMENTAIRE :*

*Directeur des soins : Tunique blanche avec col bleu | Kinésithérapeute et APA : Tunique blanche avec col bleu - pantalon blanc*

• Selon les besoins identifiés par le Médecin Responsable, d'autres professionnels pourront intervenir auprès de vous : la **psychologue**, les **diététiciennes** ou l'**assistante sociale**.

*TENUE VESTIMENTAIRE de ces 3 professions : Tunique avec col Vert et Rose.*

## ■ LE SECRÉTARIAT MÉDICAL

Ce service est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Les secrétaires médicales, en complémentarité avec les Cadres de Santé, assurent le lien entre vous et l'équipe soignante. Elles coordonnent les activités et assurent la gestion de votre dossier médical

*TENUE VESTIMENTAIRE : Tunique blanche avec col Vert et Rose.*

## ■ LES ÉQUIPES HÔTELIÈRES

• **L'hygiène des locaux** : les **Agents de bio-nettoyage** assurent notamment la propreté de votre chambre et la gestion du linge

*TENUE VESTIMENTAIRE : Tunique Verte Anis et blanche - pantalon blanc*

• **La restauration** : Le **Responsable de restauration** est garant de la qualité des repas cuisinés sur place, il est secondé par un sous-chef. Les **cuisiniers** sont présents chaque jour et sont reconnaissables par leurs tenues spécifiques. Les **Agents de Service de Table** assurent la préparation et le service des repas ainsi que l'entretien du restaurant. Au cours des repas, vous les reconnaîtrez par leur tablier.

## ■ LES AUTRES MÉTIERS

Vous ne le croiserez pas forcément mais tous œuvrent pour vous assurer une prise en charge de qualité :

• Les **pharmaciens et préparateurs en pharmacie** qui se chargent de la gestion de vos médicaments

• Les **services Techniques, Logistiques et Sécurité** sont chargés entre autres d'approvisionner le Centre en fournitures et équipements et d'assurer la sécurité et la maintenance des locaux et des personnes. Ce service assure également l'organisation du transport sanitaire lié à votre hospitalisation.

• Les **services administratifs, économiques et informatiques**, ainsi que la cellule qualité et les «vigilants» qui veillent à la sécurité sanitaire au sein de l'établissement (matériels, médicaments, maîtrise du risque infectieux, etc...).

• Un **animateur** propose un programme d'activités culturelles et de détente.

# vosre parcours de soins

## ■ UNE PRISE EN CHARGE GLOBALE

- Le personnel médical et soignant de l'établissement a pour mission, de dispenser les soins les plus compétents, et de vous apporter l'aide, l'appui et le réconfort dont vous avez besoin.
- Les soins et la rééducation ont pour objectif principal de permettre une transition harmonieuse entre le moment qui a justifié votre hospitalisation dans notre établissement et le retour à votre domicile.
- L'organisation mise en place vise à assurer la prise en charge globale des besoins des patients.
- La surveillance médicale, les soins infirmiers, la prise en charge psychologique, la rééducation, l'éducation thérapeutique et des conseils pour une nouvelle hygiène de vie sont assurés selon les besoins.

## ■ LA SURVEILLANCE ET LES SOINS

- La surveillance et les soins sont assurés par une équipe pluridisciplinaire. Le plateau technique de « Dieulefit Santé » permet de pratiquer en particulier pour des épreuves d'effort, des explorations fonctionnelles respiratoires, des échographies cardiaques, des radiographies du thorax.

## ■ LA PRISE EN CHARGE MÉDICALE

Elle est assurée par des pneumologues, des cardiologues. Des astreintes permettent 24h / 24 des interventions médicales en cas de besoin.

## ■ LA RÉÉDUCATION

- Dans des locaux spécialement aménagés et équipés, des kinésithérapeutes et des professeurs d'activités physiques adaptées vous apportent leurs compétences pour réaliser des séances individuelles ou collectives de réentraînement à l'effort et d'activités physiques adaptées en salle et en plein air, de gymnastique et de relaxation, de ventilation, de drainage bronchique.
- Un bassin de balnéothérapie complète le plateau technique.

## ■ LA PRISE EN CHARGE DIÉTÉTIQUE

- Des diététiciennes assurent la prise en charge des régimes prescrits par les médecins.
- Elles vous conseilleront durant votre séjour et vous aideront dans le choix des menus.
- Elles vous fourniront des supports écrits (conseils nutritionnels et recettes) pour vous aider lors de votre retour à domicile.
- Un atelier diététique ouvert à tous vous sera proposé périodiquement.
- Le Comité de Liaison en Alimentation et Nutrition (CLAN) participe à l'amélioration de la prise en charge nutritionnelle des patients, à la qualité de l'ensemble de la prestation alimentation-nutrition et à la définition des actions de formations du personnel.

## ■ LA PRISE EN CHARGE PSYCHOLOGIQUE

Une écoute professionnelle s'organise à votre demande si vous en exprimez le besoin et sur proposition du médecin. Si vous le souhaitez, ce travail pourra se poursuivre avec des relais extérieurs, après votre sortie.

## ■ L'ÉDUCATION THÉRAPEUTIQUE

Elle consiste à aider le patient à acquérir ou à maintenir des connaissances et des compétences lui permettant de manière optimale de vivre avec sa maladie et de bien gérer son traitement : maladies cardio-vasculaires, diabète, BPCO, asthme, traitements anticoagulants, insuffisance cardiaque, sevrage tabagique...

## ■ L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Une assistante de service social peut être sollicitée pour la préparation d'un retour à domicile avec le cas échéant le recours à des services spécialisés, un placement en institution médico-sociale, une réinsertion professionnelle...

## ■ LA PRISE EN CHARGE DE LA DOULEUR ET LA RÉFLEXION ÉTHIQUE

- Chacun ne réagit pas de la même façon à la douleur. N'hésitez pas à prévenir l'équipe soignante afin qu'elle intervienne rapidement pour prévenir et traiter votre douleur.
- La prise en charge de la douleur est une des priorités de l'établissement : Le Comité de lutte contre la douleur et de réflexion éthique (CLUDE), a pour mission d'améliorer la qualité de la prise en charge préventive, curative ou palliative de la douleur aiguë ou chronique. Il élabore et évalue un programme annuel d'actions et participe à l'information et à la formation des professionnels dans le domaine de la lutte contre la douleur.
- Si nécessaire, il est possible de mettre en œuvre des soins palliatifs. Ce sont des soins actifs délivrés dans une approche globale de la personne atteinte d'une maladie grave, évolutive ou terminale. L'objectif est de soulager les douleurs physiques et les autres symptômes, mais aussi de prendre en compte la souffrance psychologique, sociale et spirituelle. Les soins palliatifs et l'accompagnement sont interdisciplinaires. Ils s'adressent au malade en tant que personne, à sa famille et à ses proches, à domicile ou en institution. La formation et le soutien des soignants et des bénévoles font partie de cette démarche.

## ■ LA DURÉE DE VOTRE SÉJOUR

La durée de séjour en général est de 3 semaines. Elle peut être prolongée ou écourtée, selon l'avis du médecin de l'établissement. Un séjour en hospitalisation à temps partiel pourra vous être proposé par votre médecin.

# vosre vie au quotidien

## ■ CHAMBRES

- L'établissement dispose de 61 chambres individuelles et 20 doubles, toutes équipées de sanitaires et d'un système d'appel.
- Une chambre individuelle peut vous être attribuée à votre demande (avec supplément pour chambre particulière – voir tarifs p.23).
- En cours de séjour, le médecin peut demander à un patient, occupant une chambre individuelle pour convenance personnelle, de laisser sa place, pour raisons médicales, à un autre patient.
- Exceptionnellement, un lit d'accompagnant peut être installé dans la chambre si des raisons médicales le justifient.

## ■ LES REPAS

- Les repas sont servis à heures fixes en salle à manger. Le matin, attendez le passage de l'infirmière pour vos soins avant de quitter votre chambre
  - Petits-déjeuners : 8h à 9h en semaine et de 8h15 à 9h week-end et jours fériés
  - Déjeuner : 12h
  - Dîner : 18h45
- Dans la mesure des places disponibles en salle à manger, vous pouvez recevoir un(e) invité. L'inscription devra se faire au moins 48 heures avant auprès du responsable de restauration. (Voir tarifs p. 23.)

## ■ OBJETS DE VALEURS

L'établissement décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'effet personnel. Il est donc recommandé de n'amener aucun objet de valeur. Cependant, vous disposez d'un petit coffre fort dans votre chambre à ouverture par digicode. Nous vous conseillons d'utiliser un code confidentiel simple à 4 chiffres.

## ■ LA VIE SOCIALE ET CULTURELLE

Une bibliothèque, une salle de jeux et d'activités artistiques et culturelles permettent des ouvertures d'esprits et des rencontres entre patients et personnes extérieures. Un animateur professionnel vous propose des activités collectives : projections, conférences, expositions, concerts, rencontres-lectures, sorties... Pour plus d'informations, consultez les panneaux d'affichage : au petit salon de la machine à café (BAT. 1), à l'entrée de la salle à manger (BAT. 2) et près des ascenseurs (BAT. 3).

## ■ LA VIE SPIRITUELLE

La Salle l'Oasis, vous permet des temps de réflexion et de recueillement. Une permanence d'une équipe œcuménique de visiteurs bénévoles a lieu le mercredi de 16h30 à 18h30. La visite de représentants des cultes (autorisés par la législation française) est possible sur demande. (Formulaires disponibles à l'Oasis).

## ■ PERMISSION EXCEPTIONNELLE DE SORTIE UN WEEK-END AVEC UNE NUIT À L'EXTÉRIEUR

Au cours de votre séjour, et avec l'accord de votre médecin, il vous est possible de passer un WE à l'extérieur de l'établissement. Pour votre sécurité médicale, une seule permission de sortie est autorisée et ce à partir du 2ème WE, du samedi après les soins au dimanche

soir 18h. Vous pouvez en faire la demande à l'aide du formulaire spécifique au plus tard le mercredi précédent. Les transports pour permission de sortie ne sont en aucun cas pris en charge par l'Assurance Maladie.

## ■ COURRIER, TÉLÉPHONE, TÉLÉVISION, INTERNET

- Vous pouvez recevoir du courrier personnel. Pour les envois, une boîte aux lettres (au pied de l'escalier du bâtiment de l'accueil) collecte tous les jours ouvrables les lettres que vous aurez postées.
- Si vous souhaitez le téléphone, un numéro personnel vous sera attribué à votre arrivée ; vous pourrez ainsi appeler l'extérieur et recevoir directement les appels dans votre chambre (voir tarifs p.23)
- Vous avez également la possibilité d'utiliser internet avec votre ordinateur portable (s'adresser à l'accueil pour la connexion WIFI). L'établissement n'est pas responsable des dommages électriques que pourrait subir votre ordinateur.
- Des ordinateurs sont aussi à la disposition des patients, avec accès à internet, dans le grand salon d'activités.
- Toutes les chambres sont équipées d'un poste de télévision. Il sera activé à votre demande, après règlement d'une caution qui vous sera restituée lors de votre sortie.

## ■ DÉPLACEMENTS EN VÉHICULE

- Les déplacements pris en charge par l'établissement, lors de votre séjour, sont uniquement ceux nécessaires aux consultations spécialisées prescrites par le médecin de l'établissement.
- En dehors des congés thérapeutiques, l'utilisation des véhicules personnels pendant votre séjour est soumise à autorisation médicale.

# vos repères dans l'établissement

DIEULEFIT SANTÉ EST EDIFIÉ DANS UN PARC DE PLUS DE 9 HECTARES,  
RÉPARTI SUR 3 BÂTIMENTS PARALLÈLES COMMUNIQUANT PAR  
DES GALERIES VITRÉES, ET EN DÉNIVELLATION SUR 3 NIVEAUX.

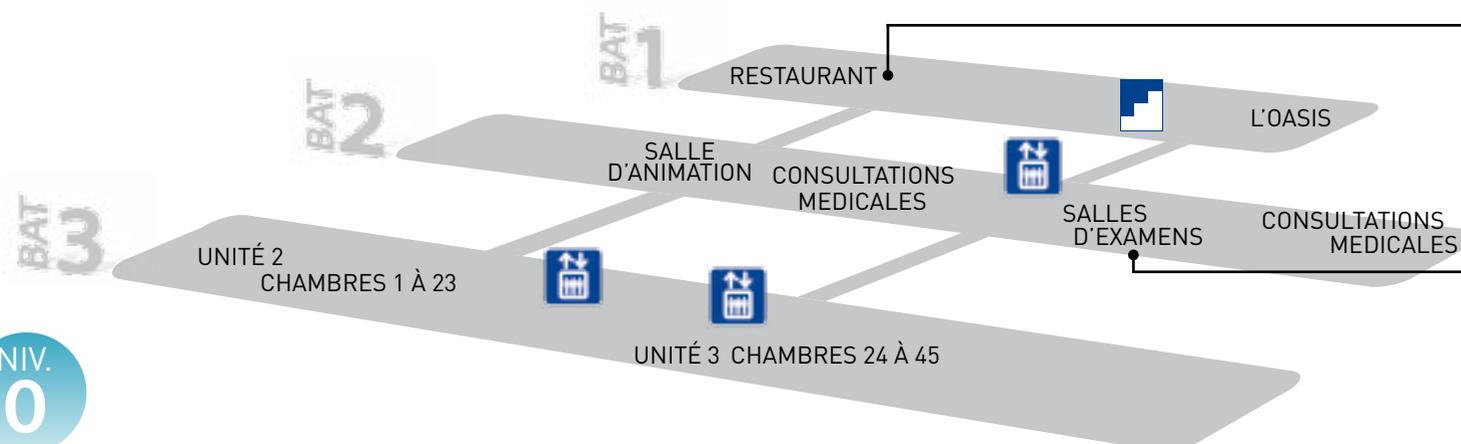
ASCENCEURS 

ESCALIER ACCÈS ACCUEIL 

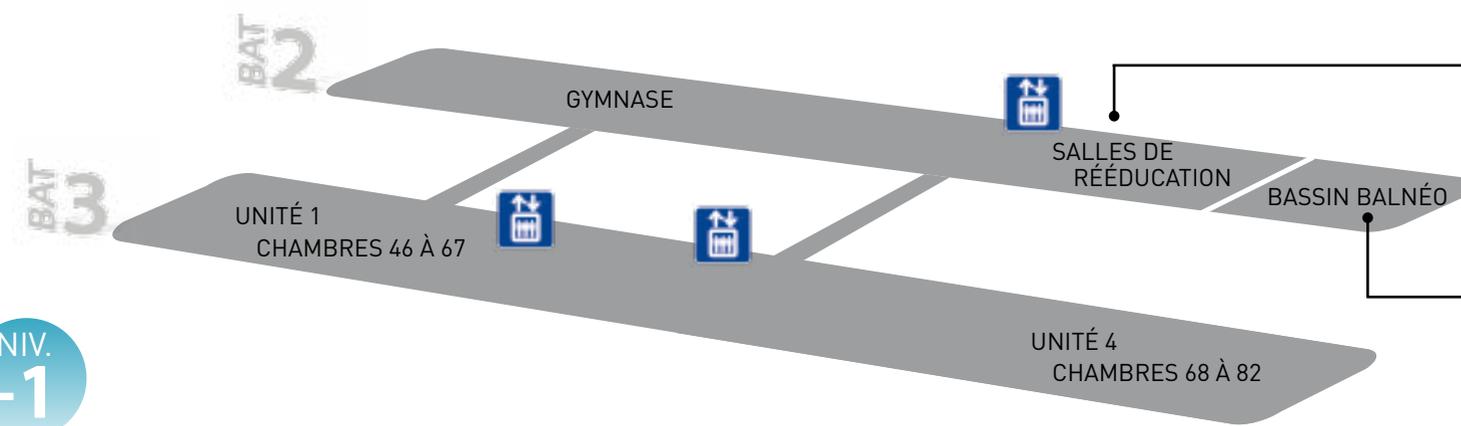
NIV.  
+1



NIV.  
0



NIV.  
-1



# vosre départ de l'établissement



## ■ FORMALITÉS ADMINISTRATIVES

Au moment de votre départ, vous devez récupérer auprès de l'accueil :

- La facture de votre séjour à régler
- Le bulletin de situation indispensable aux organismes de sécurité sociale
- Le bon de transport le cas échéant

## ■ TRANSPORT

• Après décision du médecin et sur prescription médicale, votre transport de retour peut être effectué en ambulance ou en VSL.

- Le choix du transporteur est laissé à votre appréciation.

## ■ QUESTIONNAIRE DE SATISFACTION

Une fois rempli, veuillez le déposer dans une des 3 boîtes de collecte : près du restaurant au niveau de l'ascenseur ou dans votre unité, près du bureau du cadre de santé.

## ■ LA DATE ET L'HEURE DE SORTIE

• Elle est déterminée par le médecin de l'établissement. Sauf exception, la sortie a lieu le matin avant 10 h.

## ■ DOSSIER MÉDICAL

• Vos documents de sortie vous seront communiqués par le secrétariat médical. Le courrier de sortie comprenant la synthèse de votre séjour sera adressé à votre médecin traitant.

## ■ INFORMATION DU PATIENT ET PERSONNE DE CONFIANCE

- Les médecins de l'établissement se tiennent à votre disposition pour vous communiquer tous les renseignements relatifs à votre état de santé ou celui de votre enfant.
- Il est demandé aux patients majeurs de désigner une personne de confiance qui peut :
  - l'accompagner dans ses entretiens médicaux et l'aider dans ses choix
  - exprimer sa volonté s'il n'est plus en l'état de le faire
- Informer la personne de confiance n'est pas violer le secret médical, celle-ci est tenue au respect de la vie privée de la personne qu'elle représente.

## ■ LE TRAITEMENT INFORMATIQUE DES DONNÉES

- L'établissement suit les recommandations de la CNIL.
- Dans le cadre de la mise en place obligatoire dans les établissements de santé publics ou privés du programme de médicalisation du système d'information (PMSI), les données administratives et médicales concernant tous les patients hospitalisés, font l'objet d'un traitement informatisé dans les conditions prévues par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978. Ces données sont protégées par le secret médical. Elles sont anonymisées, regroupées et transmises au médecin responsable de l'information médicale.
- La loi vous garantit un droit d'accès et de rectification. Il vous est possible de vous opposer au recueil et au traitement des données nominatives vous concernant dans les conditions prévues par cette loi. Si vous souhaitez avoir accès aux informations, vous devez en faire la demande écrite auprès du directeur.

## ■ LA RECHERCHE DU CONSENTEMENT ET DES VOLONTÉS DU PATIENT

- La volonté du patient ou de son représentant est respectée. Le consentement éclairé est requis pour les pratiques concernant les actes de prévention, d'exploration et de soins. Vous avez le droit de les accepter ou de les refuser.
- Certaines situations particulières nécessitent un consentement éclairé et formalisé c'est-à-dire rédigé, daté et signé par le patient ou son représentant.
- Toute personne majeure peut, si elle le souhaite, faire une déclaration écrite, appelée « directives anticipées », afin de préciser ses souhaits quant à sa fin de vie, prévoyant ainsi l'hypothèse où elle ne serait pas, à ce moment-là, en capacité d'exprimer sa volonté. L'établissement est organisé pour respecter ce droit, n'hésitez pas à en parler au médecin qui vous suit à Dieulefit-Santé et à lui communiquer les Directives Anticipées formulées avant votre séjour auprès de tout autre médecin.

## ■ HYGIÈNE HOSPITALIÈRE

- L'établissement organise la lutte contre les infections nosocomiales, y compris la prévention de la résistance bactérienne aux antibiotiques.
- Le comité de lutte contre les infections nosocomiales (CLIN), et son équipe opérationnelle d'hygiène en assumant la responsabilité et le suivi.
- Le CLIN définit chaque année un programme d'actions tendant à assurer :
  - la prévention et la surveillance des infections nosocomiales
  - la définition d'actions d'information et de formation de l'ensemble des professionnels de l'établissement.
  - l'évaluation périodique des actions de lutte contre les infections nosocomiales.

Dans ce but nous vous demandons :

- de respecter toutes les consignes données par le personnel sur le lavage des mains, et en cas de nécessité, le port de masques et le respect d'éventuelles mesures d'isolement,
  - de signaler à l'infirmière toutes maladies infectieuses dans votre entourage.
- Il est demandé aux patients de respecter scrupuleusement les protocoles de nettoyage des matériels de réadaptation après utilisation.



## ■ COMMISSION DES RELATIONS AVEC LES USAGERS ET DE LA QUALITÉ DE LA PRISE EN CHARGE CRUQ

• Conformément à la loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé, une Commission de Relation avec les Usagers et de la Qualité de la prise en charge est en place.

• La CRUQ de Dieulefit-Santé est chargée d'assister et d'orienter toute personne qui s'estime victime d'un préjudice du fait de l'activité de l'établissement et de lui indiquer les voies de conciliation et de recours dont elle dispose.

• Elle est essentiellement compétente pour les questions relatives aux conditions d'accueil et de prise en charge. Elle intervient pour faciliter les démarches, aider à formuler les griefs auprès des responsables de l'établissement, entendre leur explication et informer sur les suites des réclamations.

La CRUQ dispose d'un panneau d'information situé près du salon de loisirs et indiquant les coordonnées des personnes à contacter.

## ■ LA COMMUNICATION DU DOSSIER MÉDICAL

Conformément à la loi du 4 mars 2002 et au décret 2002-637 du 29 avril 2002 relatif à l'accès aux informations personnelles détenues par les professionnels et les établissements de santé en application de l'article L.1112-1 du code de la santé publique, vous pouvez demander à consulter et(ou) à obtenir une copie de votre dossier médical. Un accompagnement médical vous sera proposé. Vous pouvez demander copie du dossier, après avoir rempli le formulaire correspondant, disponible auprès du secrétariat médical. Le coût des copies et de leur envoi est à votre charge.

## ■ LES PLAINTES ET RÉCLAMATIONS

• Toute plainte ou réclamation doit être adressée à :

Monsieur le Directeur  
Centre de réadaptation Dieulefit-Santé  
Domaine de Chamonix - BP 71  
26220 DIEULEFIT

• A la réception de la plainte, le directeur, représentant légal de l'établissement, peut :  
- soit y répondre directement en avisant le responsable des secteurs concernés et en informant le plaignant de la possibilité qui lui est offerte de saisir le médiateur.

- soit saisir directement la Commission des Relations avec les Usagers et de la Qualité de la prise en charge.

## À SAVOIR :

### LA LOI BIOÉTHIQUE DU 6 AOÛT 2004

Conformément à la loi bioéthique du 6 août 2004, l'établissement relaye les campagnes nationales et informe des modalités de consentement au don d'organes aux fins de greffe. N'hésitez pas à en parler au médecin qui vous suit à Dieulefit-Santé.

## ■ TENUE, HYGIÈNE PERSONNELLE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

• Tolérance, non jugement et respect de l'autre sont des valeurs indispensables en communauté.

• Une tenue correcte est exigée dans l'enceinte de l'établissement. Le respect des lieux intérieurs et extérieurs en ne jetant ni papiers, ni débris de nourriture, ni objet pouvant entraîner des blessures ou accidents, est de rigueur, ainsi que le respect des matériels et mobiliers mis à disposition des patients et des visiteurs.

• Merci de respecter le tri sélectif des déchets organisé dans l'établissement et de veiller à éteindre les lumières inutiles.

• L'accès aux animaux est strictement interdit.

## ■ PRÉVENTION DU TABAGISME

Fumez-vous ? Souhaitez-vous arrêter ? Nous sommes à votre écoute pour en parler. Car conformément au décret n°2006-1386 du 15 novembre 2006, il est strictement interdit de fumer dans le centre et dans le parc. Pour respecter ces règles et les patients en cours de sevrage, un fumoir réservé aux patients est à votre disposition près du parking n°3.

## ■ ALCOOL ET SUBSTANCES ILLICITES (DROGUES).

Il est interdit d'introduire de l'alcool et toutes substances illicites dans l'enceinte de Dieulefit-Santé. L'établissement s'associe aux plans nationaux contre les addictions et les conduites à risques.

## ■ URGENCES MÉDICALES

Trois zones d'attente sont équipées d'un système d'appel d'urgence, à n'utiliser qu'en cas de nécessité.

## ■ LOCAUX TECHNIQUES ET LOCAUX DE SOINS

Nous vous demandons de ne pas accéder à ces différents locaux et de respecter l'intimité, la confidentialité et la tranquillité des autres personnes.

## ■ CONSIGNE DE SÉCURITÉ

• Le personnel est là pour assurer votre sécurité.

• Pour votre information, avec autorisation préfectorale, l'établissement est placé sous vidéosurveillance.

• La déambulation la nuit est interdite, les patients devant rester dans leur unité d'hospitalisation.

## ■ SÉCURITÉ ÉLECTRIQUE

Il est interdit de brancher des appareils électroménagers personnels dans l'établissement.

Les boîtiers de coupure électrique ne sont à actionner qu'en cas d'urgence ou de danger avéré. Tout abus pourra faire l'objet de poursuites.

## ■ INCENDIE

Les locaux sont équipés de détecteurs de fumée. En toute situation, il est important de garder votre calme et de suivre les indications du personnel formé à faire face en de telles circonstances.

## ■ STATIONNEMENT

Le stationnement est règlementé dans l'enceinte de l'établissement.

- effectuez les déplacements en roulant au pas.

- stationnez votre véhicule dans le respect des accès à l'établissement et des emplacements réservés.



# Usagers, vos droits

## Charte de la personne hospitalisée

### Principes généraux\*

circulaire n° DHOS/E1/DGS/SD1B/SD1C/SD4A/2006/90 du 2 mars 2006 relative aux droits des personnes hospitalisées et comportant une charte de la personne hospitalisée

**1** Toute personne est libre de choisir l'établissement de santé qui la prendra en charge, dans la limite des possibilités de chaque établissement. Le service public hospitalier est **accessible à tous**, en particulier aux personnes démunies et, en cas d'urgence, aux personnes sans couverture sociale. Il est adapté aux personnes handicapées.

**2** Les établissements de santé garantissent **la qualité de l'accueil, des traitements et des soins**. Ils sont attentifs au soulagement de la douleur et mettent tout en œuvre pour assurer à chacun une vie digne, avec une attention particulière à la fin de vie.

**3** L'**information** donnée au patient doit être **accessible et loyale**. La personne hospitalisée participe aux choix thérapeutiques qui la concernent. Elle peut se faire assister par une personne de confiance qu'elle choisit librement.

**4** Un acte médical ne peut être pratiqué qu'avec **le consentement libre et éclairé du patient**. Celui-ci a le droit de refuser tout traitement. Toute personne majeure peut exprimer ses souhaits quant à sa fin de vie dans des directives anticipées.

**5** Un **consentement spécifique** est prévu, notamment, pour les personnes participant à une recherche biomédicale, pour le don et l'utilisation des éléments et produits du corps humain et pour les actes de dépistage.

**6** Une personne à qui il est proposé de participer à **une recherche biomédicale** est informée, notamment, sur les bénéfices attendus et les risques prévisibles. **Son accord est donné par écrit**. Son refus n'aura pas de conséquence sur la qualité des soins qu'elle recevra.

**7** La personne hospitalisée peut, sauf exceptions prévues par la loi, **quitter à tout moment l'établissement** après avoir été informée des risques éventuels auxquels elle s'expose.

**8** La **personne hospitalisée est traitée avec égards**. Ses croyances sont respectées. Son intimité est préservée ainsi que sa tranquillité.

**9** Le respect de la vie privée est garanti à toute personne ainsi que **la confidentialité des informations** personnelles, administratives, médicales et sociales qui la concernent.

**10** La personne hospitalisée (ou ses représentants légaux) bénéficie d'**un accès direct aux informations de santé la concernant**. Sous certaines conditions, ses ayants droit en cas de décès bénéficient de ce même droit.

**11** La personne hospitalisée peut exprimer des observations sur les soins et sur l'accueil qu'elle a reçus. Dans chaque établissement, une commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge veille, notamment, au respect des droits des usagers. Toute personne dispose du **droit d'être entendue** par un responsable de l'établissement pour exprimer ses griefs et de demander réparation des préjudices qu'elle estimerait avoir subis, dans le cadre d'une procédure de règlement amiable des litiges et/ou devant les tribunaux.

\* Le document intégral de la charte de la personne hospitalisée est accessible sur le site Internet :

[www.sante.gouv.fr](http://www.sante.gouv.fr)

Il peut être également obtenu gratuitement, sans délai, sur simple demande, auprès du service chargé de l'accueil de l'établissement.

Editions Sicom 06042 - Direction de l'hospitalisation et de l'organisation des soins - Direction générale de la santé - Avril 2006

### SUPPLÉMENT CHAMBRE PARTICULIÈRE

44 €  
par jour

- Un chèque de caution vous sera demandé à l'accueil à votre arrivée.

### TÉLÉPHONE / MISE À DISPOSITION DE LA LIGNE

5 €

### AVANCE SUR CONSOMMATIONS

15 €

### TÉLÉVISION

payable d'avance (calculé au prorata des jours utilisés)

2,5 €  
par jour

- Un chèque de caution vous sera demandé à l'accueil à votre arrivée.

### REPAS VISITEURS

12 €

### ENTRETIEN DU LINGE PERSONNEL

prestation exceptionnelle si besoin, se renseigner auprès des lingères

sur demande

### FORFAIT JOURNALIER

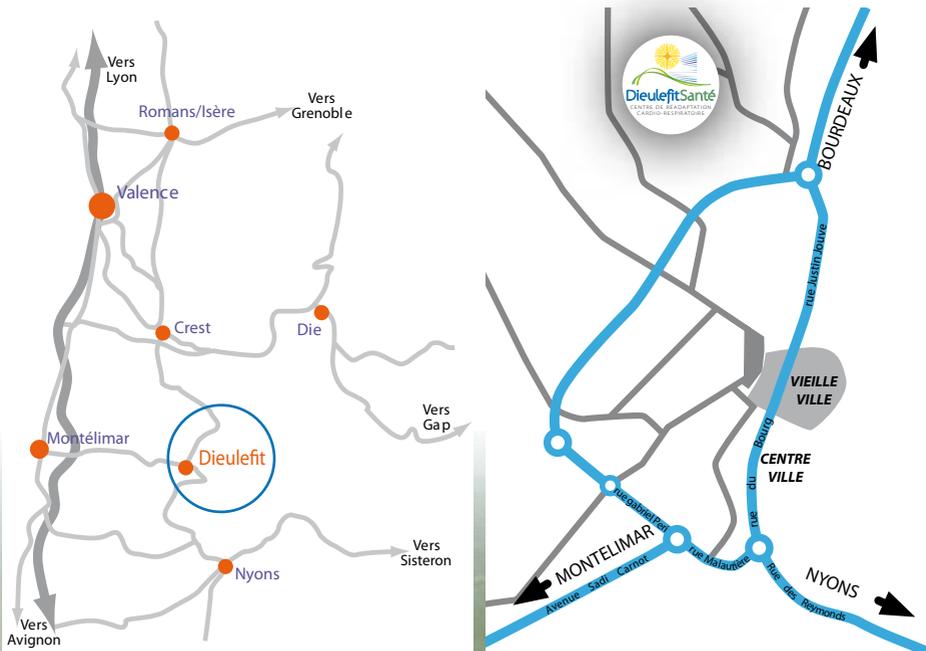
Une avance sera demandée s'il n'y a pas de couverture mutuelle.

18 €  
par jour

Les sommes dues par les patients doivent être obligatoirement payées à la fin du séjour, en semaine, au moment de la sortie, ou la veille pour les sorties exceptionnelles du samedi.

TÉLÉPHONE DE L'ACCUEIL :  
COMPOSEZ LE 9

PERMANENCES DE L'ACCUEIL :  
DU LUNDI AU VENDREDI : DE 8H30 À 18H



## POUR VOUS RENDRE À DIEULEFIT-SANTÉ

### PAR LA ROUTE

En arrivant à Dieulefit, suivre les flèches DIEULEFIT SANTE.  
L'établissement implanté sur le Domaine de Chamonix est situé près du rond-point de la sortie de Dieulefit en direction de Bourdeaux et Crest.

### PAR L'AUTOROUTE A7

les échangeurs Montélimar nord et sud sont à 35 km de Dieulefit.

### PAR LE TRAIN

la gare la plus proche est à Montélimar à 30 km. Un service d'autocar assure la liaison en semaine 5 fois par jour et 3 fois les dimanches.

La gare routière de Dieulefit est à 1,6 km de l'établissement. Il est possible de venir vous y chercher



Domaine de Chamonix B.P.71 26220 DIEULEFIT  
Tél. 04 75 00 55 00

[www.dieulefit-sante.org](http://www.dieulefit-sante.org)